

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

6503/87 (Presse 73)

1162nd meeting of the Council
and of the Ministers for Health
meeting within the Council

Brussels, 15 May 1987

President: Mrs W. DEMEESTER-DE MEYER
State Secretary
for Public Health
of the Kingdom of Belgium

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mrs W. DEMEESTER-DE MEYER State Secretary for Public Health

Denmark:

Mr Knud ENNGAARD Minister for the Interior

Germany:

Mrs Rita SUESSMUTH Federal Minister for Youth,
Family Affairs and Health

Greece:

Mr Elias LYMBEROPOULOS Deputy Permanent Representative

Spain:

Mr Julian GARCIA VARGAS Minister for Health and Consumer
Affairs

France:

Mrs M. BARZACH Minister attached to the Minister
for Social Affairs, with
responsibility for Health

Ireland:

Mr Rory O'HANLON Minister for Health

Italy:

Mr Carlo DONAT CATTIN Minister for Health

Luxembourg:

Mr Benny BERG Minister for Health and Social
Security

Netherlands:

Mr D.J.D. DEES

State Secretary for Welfare,
Health and Cultural Affairs

Portugal:

Mr Antonio Luis BAPTISTA PEREIRA

State Secretary to the Minister
for Health

United Kingdom

Baroness TRUMPINGTON

Under-Secretary of State for
Health and Social Security

Commission:

Mr Manuel MARIN

Vice-President

FIGHT AGAINST AIDS

The Council and the Ministers for Health held a broad exchange of views on all of the problems raised by AIDS on the basis of a communication submitted by the Commission.

The exchange of views closed with the adoption by the Council and the Ministers for Health of the following conclusions:

"The Council and the Ministers for Health meeting within the Council:

- consider that, since AIDS is a public health problem, the fight against this disease must be based on considerations of that ilk and represents a priority "international cause" in the field of public health;
- reaffirm, in this context, that the Community has a specific role to play in ongoing co-operation with the Member States and in consultation with the WHO, while avoiding duplication of effort;
- confirm their particular commitment to full respect for the principles of freedom of movement of persons and equal treatment as laid down in the Treaties;
- consider it necessary, by means of reciprocal information and appropriate co-ordination, to prevent contradictory national policies from being developed in regard to third-country nationals;
- stress the ineffectiveness, in terms of prevention, of any policy of systematic and compulsory screening, in particular during health checks at frontiers;

- consider it necessary to prevent the development of contradictory national policies which might give rise to discrimination;
- authorize the convening of an ad hoc Working Party of public health officials concerned, within the Member States, with the fight against AIDS, with the participation of the Commission, in order to draw up as soon as possible a common strategy leading to a plan of action to be adopted at Community level by the Member States;
- consider it necessary to create within the Community a flexible and lightweight structure providing logistic support for the aforementioned ad hoc Working Party and following up the proposals adopted by the Ministers for Health;
- stress the need for a permanent link with the research programme;
- acknowledge the importance of systematic access to reliable epidemiological data for preparing the political decisions to be taken;
- stress the need to draw up common methods of assessment relating to the measures which are taken in the Community on proposals from the ad hoc Working Party;
- authorize the introduction of arrangements for systematically informing international travellers about AIDS.

On this basis, they instruct the abovementioned ad hoc Working Party to focus its initial discussions on the following aspects:

1. proposing a procedure for ensuring at Community level:
 - (a) a rapid exchange of epidemiological data;
 - (b) mutual information about the scientific initiatives and the technical, administrative and legal measures envisaged or adopted by the Member States;

2. proposing Community measures to combat AIDS;
 3. drawing up methods of assessment relating to the measures taken by the Community,
- and to report regularly to the Council on these proceedings."

FIGHT AGAINST CANCER

1. The Council discussed in detail the Commission communication entitled " 'Europe against cancer' programme - proposal for a plan of action 1987-1989".
2. Following this discussion and pending the Opinion of the European Parliament, the Council and the Ministers for Health confirmed their agreement of principle to the proposal for a Decision contained in that communication and entitled: "Plan of action 1987-1989 for an information and public awareness campaign in the context of the 'Europe against cancer' programme".
3. They instructed the Permanent Representatives to continue examination of the amount considered necessary to implement the proposed measures.

The Council and the Ministers also called upon the Commission to submit to them the proposals needed to implement the other measures outlined in the Commission communication.

4. Finally, the Chair proposed a ban on smoking in public places in the Member States (from 1 January 1989) and in Community institution buildings (from 1 September 1987).

EUROPEAN EMERGENCY HEALTH CARD

The Council and the Ministers for Health reported on progress regarding the introduction into the Member States of the European emergency health card provided for in their Resolution of 29 May 1986.

They went on to discuss the prospects for and problems in connection with the computerization of the European emergency health card and other questions relating to the computerization of medical data.

MUTUAL MEDICAL ASSISTANCE IN THE EVENT OF A NUCLEAR DISASTER

The Council and the Ministers for Health discussed the introduction of a system of mutual medical assistance among the Member States which would provide prompt assistance for victims of a nuclear disaster. They agreed to continue this discussion at their next meeting, in conjunction with an examination of the outcome of discussions on the proposal for a Decision on a Community early warning system in the event of abnormally high levels of radioactivity or a nuclear disaster.

OTHER DECISIONS IN THE HEALTH FIELD

Improvement in the use of proprietary medicinal products by the consumer

The Council adopted the conclusions on improvement of the use of proprietary medicinal products by consumers.

In these conclusions, the Commission and the Member States were asked to study the possibility of making more systematic the use, and more legible and intelligible the content, of the consumer information leaflets accompanying proprietary medicinal products placed on the market in the Community, the purpose being particularly to encourage the secure and appropriate use of such products and to satisfy the consumer's right to be properly informed.

The Commission was requested to submit a report containing the conclusions of studies, experience and consultations, accompanied, if appropriate, by suitable proposals concerning the information for doctors and patients, envisaged in its White Paper on the completion of the internal market.

Action in the health field to combat the use of illicit drugs

The Council and the Ministers for Health noted the Commission communication on the preparatory measures which the Commission proposes taking in 1988 and 1989.

VARIOUS DECISIONS

EEC-EFTA relations

The Council approved the signing of the Convention between the European Economic Community, the Republic of Austria, the Republic of Finland, the Republic of Iceland, the Kingdom of Norway, the Kingdom of Sweden and the Swiss Confederation on a common transit procedure.

Appointment

On a proposal from the German Government, the Council appointed Mr Christian THIEME an alternate member of the Advisory Committee on Education and Training in the field of Architecture in place of Mr Hubert KRAUS for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 22 March 1990.

Bruxelles, le 13 mai 1987

433

**NOTE BIO(87) 122 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE**

PREPARATION CONSEIL SANTE (C. LIEBANA)

Les programmes de la Commission sur la lutte contre le cancer, le SIDA et la drogue seront l'objet du débat du Conseil des Ministres de la Santé de la Communauté vendredi prochain, le 15 mai.

L'Europe contre le cancer

Conformément aux conclusions de différents Conseils européens, la Commission a présenté en 1986 une communication intitulée "L'Europe contre le cancer" qui vise la prévention, l'information, l'éducation sanitaire et la recherche sur le cancer. Certaines des actions prévues relèvent des pouvoirs de la Commission et seront mises en oeuvre par celle-ci.

En matière d'information au public et de formation du personnel de santé, la Commission propose au Conseil une décision comportant un plan d'action 1987-1989. Ce plan comporte huit actions comprenant notamment l'organisation par la Commission de campagnes européennes d'information.

Certains pays ayant souhaité que la Commission se borne au seul rôle de coordination des campagnes nationales d'information, la présidence belge du Conseil a suggéré à titre de compromis un plan de quatre actions prévoyant pour la Commission un rôle essentiellement de coordination - semaine européenne d'information en 1988 sur le programme communautaire, échanges d'expériences sur les matériels pédagogiques d'éducation sanitaire au cancer, et sensibilisation des enseignants et des personnels de santé - sauf en ce qui concerne l'action numéro 4 - organisation en 1989 d'une campagne d'information s'insérant dans le cadre de l'année européenne d'information sur le cancer.

La Commission a proposé une enveloppe financière de 22 MECU pour la durée totale du programme. Le Danemark, la RFA, la France et le Royaume-Uni jugent ce montant trop élevé.

Lutte contre le SIDA

Le Conseil européen de Londres a demandé à la Commission d'assurer un échange d'informations à l'échelle communautaire sur la propagation du SIDA, sa prévention et son traitement, d'examiner les mesures de coopération susceptibles d'être prises à l'avenir par tous les Etats membres et d'étudier les autres possibilités de coopération en matière de recherche.

Dans une communication que la Commission a présenté au Conseil en février 1987, la Commission décrit les actions déjà engagées ou envisagées. Ces actions, d'une durée initiale de deux ans, consistent pour l'essentiel à développer et à coordonner un

échange d'Informations et d'expériences dans la prévention du SIDA. La Commission demande au Conseil de prendre acte des actions communautaires envisagées et d'en tenir compte lors de l'adoption du budget, le coût pour 1988 et 1989 étant estimé à 2 MECU.

Lutte contre la drogue

Le Conseil prendra note, comme point A (sans discussion), de la communication de la Commission sur la lutte contre la drogue adressée le 5 décembre 1986. Dans la perspective d'une stratégie cohérente de lutte contre la drogue, les initiatives envisagées par la communication de la Commission doivent être considérées comme complémentaires de la proposition adoptée par la Commission le 21 janvier 1987 dans le domaine de la coopération douanière ainsi que de la décision du Conseil du 26 janvier 1987 sur la participation de la Communauté à la Conférence de Vienne sur l'abus et le trafic illicite de drogue (17-26 juin 1987) et des actions à réaliser dans le cadre du programme de recherche en médecine et santé 1987-1989.

La présente communication concerne plus particulièrement les aspects sanitaires de la lutte contre la drogue et a pour objectif de contribuer, par une politique active de la santé, à enrayer l'usage et la demande de drogues au sein de la Communauté et d'en limiter les effets négatifs tant sur le plan médical que social et économique.

La Commission envisage de mettre en oeuvre, dans une phase préliminaire limitée à deux ans (1988-1989), une série d'activités touchant à la prévention de la toxicomanie, le traitement et la réhabilitation des toxicomanes, la recherche médicale ainsi que de mener des études comparatives et statistiques. A partir des résultats utiles de cette phase préparatoire, la Commission envisage de prolonger ces initiatives par des propositions visant à l'engagement d'actions ultérieures d'envergure dans ces domaines.

En outre, le Conseil sera saisi de deux demandes de la présidence belge : l'une pour insister sur l'application effective dans les Etats membres de la résolution du Conseil instaurant une Carte Sanitaire Européenne d'Urgence et l'autre pour examiner, à la lumière notamment des événements de Tchernobyl, s'il ne serait pas souhaitable de prévoir, lors de la mise en oeuvre du système communautaire interne de notification rapide proposé par la Commission, la mise à la disposition entre Etats membres de moyens d'aide médicale urgente.

Amitiés,

O. STATHOPOULOS.



Bruxelles, le 15 mai 1987

NOTE BIO(87) 122 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL DES MINISTRES DE LA SANTE (C. LIEBANA)

Le Conseil des Ministres de la Santé de la Communauté, réuni le 15 mai à Bruxelles, a adopté les communications de la Commission sur la lutte contre la drogue et contre le SIDA mais n'a pas pu arriver à un accord sur l'enveloppe financière du programme "l'Europe contre le cancer", qui a été renvoyé au Coreper.

La communication sur la lutte contre la drogue a été adoptée comme point A (sans discussion). Elle concerne les aspects sanitaires de la lutte contre la drogue et vise à mettre en oeuvre, dans une phase préliminaire de deux ans (1988-1989), une série d'activités concernant la prévention de la toxicomanie, le traitement et la réhabilitation des toxicomanes, la recherche médicale et des études comparatives et statistiques.

Le Conseil a adopté, dans le domaine de la lutte contre le SIDA, les conclusions présentées par la Présidence belge. Dans ces conclusions, les ministres considèrent que le SIDA est un problème de santé publique et que la lutte contre cette maladie doit être fondée sur des considérations de cette nature et représente une "cause internationale" prioritaire de santé publique.

La Communauté a, dans ce contexte, un rôle propre à jouer en concertation avec l'OMS.

Les ministres ont réaffirmé leur attachement particulier au plein respect des principes de libre circulation des personnes et d'égalité de traitement établis par les traités. Il convient, ont-ils ajouté, d'éviter le développement de politiques nationales contradictoires à l'égard des ressortissants des pays tiers et susceptibles d'engendrer des discriminations. Les ministres ont aussi souligné l'inefficacité des politiques de dépistage systématique et obligatoire, notamment lors des contrôles sanitaires aux frontières. Ils ont finalement décidé la convocation d'un groupe de responsables dans la lutte contre le SIDA, avec la participation de la Commission, pour mettre au point dans les plus brefs délais, une stratégie commune pour aboutir à un plan d'action et de coordination à retenir par les Etats membres et sur le plan communautaire.

En ce qui concerne le programme "l'Europe contre le cancer", le Conseil n'a pas pu adopter un compromis de la présidence belge dotant le programme de 10 millions d'ECU (la Commission demandait 22 millions), essentiellement pour financer une campagne d'information du grand public sur les risques du cancer et les moyens de le prévenir.

La délégation du Royaume-Uni s'est opposée, en effet, à l'achat direct par la Communauté d'espace dans les médias nationaux pour faire passer son message. Par conséquent, étant donné que la plus grande partie des fonds étaient demandés pour ces actions, la délégation britannique a conclu qu'une enveloppe beaucoup moins importante pouvait être adoptée. Les délégations allemande et danoise se sont ralliées à la position britannique. D'autres délégations ont estimé par contre que la somme retenue dans le compromis de la présidence était trop basse et n'ont déclaré l'accepter que si la Commission en faisait autant.

Le Vice-Président MARIN, au nom de la Commission, a déclaré prendre la responsabilité politique de l'acceptation de l'enveloppe financière réduite proposée par la présidence si les trois délégations qui s'y opposaient acceptaient aussi cette enveloppe, ce qui n'est pas arrivé après une courte interruption de la séance. La présidence belge maintenant sa proposition de compromis, le programme a été renvoyé au Coreper.

En ce qui concerne les quatre actions à mener en application de ce programme, les ministres sont arrivés à un accord, la France, le Danemark, la RFA, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ayant levé différentes réserves qu'ils avaient maintenu.

Ces quatre actions sont : la coordination en 1988 d'une "Semaine européenne d'information sur le programme l'Europe contre le cancer"; l'échange d'expériences sur les matériels pédagogiques et de sensibilisation au cancer des personnels de santé; la sensibilisation des enseignants et des personnels de santé au programme "l'Europe contre le cancer", et l'organisation et coordination en 1989 d'une campagne d'information sur le programme s'insérant dans le cadre de l'"Année européenne de l'information sur le cancer".

En clôturant ce point la présidence belge a proposé l'interdiction de fumer dans tous les immeubles communautaires à partir du premier septembre prochain et une interdiction semblable dans les Etats membres à partir du premier janvier 1988. Cette proposition a été accueillie avec un silence poli.

Amitiés



G. ANOUIL